CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES (Ramsar, Iran, 1971)

52e Réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 13 au 17 juin 2016

**SC52-15**

**Progrès d’application de la Résolution XI.6, *Partenariats et synergies avec les Accords multilatéraux sur l’environnement et autres institutions***

**Actions requises :**

Le Comité permanent est invité à prendre note du rapport sur les progrès d’application de la **Résolution XI.6, *Partenariats et synergies avec les Accords multilatéraux sur l’environnement et autres institutions*** et à donner ses conseils s’il y a lieu.

**Contexte**

1. La Résolution XII.3, *Renforcer l’utilisation des langues, la visibilité et la stature de la Convention et améliorer les synergies avec d’autres accords multilatéraux sur l’environnement et autres institutions internationales* donne instruction au Secrétariat de faire rapport, chaque année, au Comité permanent, sur les progrès d’application de la Résolution XI.6, *Partenariats et synergies avec les Accords multilatéraux sur l’environnement et autres institutions*.
2. Le paragraphe 43 de la Résolution XII.3 donne instruction au Secrétariat de continuer de travailler de manière à renforcer la collaboration avec la Perspective pour le patrimoine mondial de l’Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), le Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE), le PNUE-GRID, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture (UNESCO), les commissions économiques régionales des Nations Unies, la Banque mondiale, l’OMS, l’Organisation météorologique mondiale (OMM), l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture ( FAO), le Fonds pour l’environnement mondial (FEM), la Plateforme intergouvernementale, politique et scientifique, sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), entre autres, et de faire régulièrement rapport sur les progrès au Comité permanent et aux Parties contractantes.
3. Le Secrétariat est également prié, dans le paragraphe 44, de poursuivre ses travaux avec le Groupe de liaison sur la biodiversité (GLB) pour renforcer la cohérence et la coopération, poursuivre les efforts d’amélioration de l’efficacité et réduire le recouvrement et le dédoublement inutiles à tous les niveaux pertinents entre les conventions relatives à la biodiversité.
4. Le paragraphe 33 de la Résolution XII.3 demande au Secrétariat de consulter les autres AME quant à leur expérience concernant l’accueil de segments ministériels de haut niveau afin de déterminer des moyens possibles de recourir à de telles possibilités pour améliorer la visibilité, l’appui politique et l’impact de la Convention.
5. Dans son paragraphe 21, la Résolution XII.7, *Cadre de la Convention de Ramsar pour la mobilisation de ressources et les partenariats,* demande au Secrétariat de renforcer les partenariats avec d’autres accords multilatéraux sur l’environnement comme, par exemple, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) et la Convention sur la diversité biologique (CDB), afin de renforcer les synergies et le partage des ressources, d’éviter le dédoublement des efforts et d’améliorer la mise en œuvre, dans le respect du mandat de chaque Convention; et demande au Secrétariat de fournir, à la 51e Réunion du Comité permanent, un plan sur la façon d’améliorer la coopération avec d’autres AME, et de rendre régulièrement compte de ses activités au Comité permanent.
6. En conséquence, le présent rapport couvre les principales activités entreprises au titre de la Résolution XII.3 et de la Résolution XI.6, et plus précisément les activités relatives au GLB, à l’IPBES et les progrès réalisés avec les AME, le PNUE et d’autres institutions.

**Travaux dans le cadre du Groupe de liaison sur la biodiversité et des organes scientifiques des conventions relatives à la biodiversité**

1. Le Secrétariat Ramsar a continué de participer aux réunions et aux actions conjointes du GLB, selon son plan d’activités conjointes. La Secrétaire générale adjointe a présidé la réunion du GLB en septembre 2015, à laquelle des questions de grande importance ont été discutées, notamment :
	* la séance du GLB sur les Objectifs de développement durable (ODD);
	* la demande de l’IPBES aux Secrétariats des AME de construire des partenariats stratégiques sur le modèle des dispositions de partenariat stratégique existantes avec le Secrétariat de la CDB;
	* la Décision XII/6 de la CDB sur le processus établi et dirigé par les Parties concernant la coopération entre les conventions relatives à la biodiversité et l’atelier sur les synergies à cet égard (Genève, février 2016);
	* les synergies dans l’élaboration de systèmes de communication des rapports, y compris les futurs systèmes en ligne;
	* les contributions des conventions relatives à la biodiversité et autres organisations aux Objectifs d’Aichi pour la biodiversité;
	* l’information et la communication; et
	* la Décision XII/30 de la CDB sur le mécanisme financier.
2. Le Secrétariat a aussi participé à l’Atelier sur les synergies entre les conventions relatives à la biodiversité, organisé par le Secrétariat de la CDB et le Groupe consultatif informel (GCI) qui a eu lieu du 8 au 11 février à Genève. Les Correspondants nationaux de sept conventions relatives à la biodiversité ont discuté des différentes options, y compris des éléments d’une feuille de route possible pour renforcer les synergies et aider les conventions à remplir plus efficacement leurs mandats respectifs. Les conclusions et recommandations de l’atelier seront transmises à la première réunion de l’organe subsidiaire sur l’application de la CDB en mai 2016 afin qu’il puisse négocier un projet de décision pour examen par la COP à sa 13e session, en décembre 2016. L’ordre du jour et les documents de la réunion sont disponibles sur le site web de la CDB à l’adresse : <https://www.cbd.int/doc/?meeting=BRCWS-2016-01>.

**Plateforme intergouvernementale, scientifique et politique, sur la biodiversité et les services écosystémiques**

1. Le GEST reste pleinement engagé auprès de l’IPBES. Le Président du GEST a le statut d’observateur au Groupe d’experts multidisciplinaire (GEM) de l’IPBES et a participé à sa 4e session (IPBES‐4). Surtout, l’IPBES a publié sa première évaluation thématique accélérée et axée sur les pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire. L’IPBES-4 s’est félicitée des progrès réalisés par l’évaluation de la dégradation et de la restauration des sols qui devrait être examinée à l’IPBES-6 en 2018. Le rapport de délimitation du champ, pour l’évaluation sur les espèces exotiques envahissantes et leur contrôle, a été approuvé mais la décision d’entreprendre cette évaluation sera prise à l’IPBES-5, en 2017. De même, un rapport de délimitation du champ, révisé, pour l’évaluation sur l’utilisation durable et la biodiversité sera examiné à l’IBPES-5.

**Mesures de renforcement de la coopération avec le Programme des Nations Unies pour l’environnement et d’autres institutions internationales**

1. Comme noté dans ses rapports précédents au Comité permanent, le Secrétariat poursuit ses travaux en vue de renforcer la collaboration avec le PNUD, l’UNESCO, la Commission économique des Nations Unies pour l’Europe (CEE‑ONU), la Banque mondiale, l’OMS, l’OMM, etc.
2. Le mémorandum d’accord avec le PNUE figure en annexe au document SC52-16 *Mise à jour sur les accords officiels et plans de travail conjoints entre la Convention de Ramsar et ses partenaires*, présenté à la 52e Réunion du Comité permanent pour approbation.
3. Le Secrétariat continue de collaborer avec le PNUE‑GRID afin d’affiner le nouveau Service d’information sur les Sites Ramsar (RISR), ainsi que le nouveau projet LiMES (acronyme anglais pour ‘suivi en direct de la surface terrestre’). Le PNUE-WCMC a joué un rôle clé par sa contribution à la préparation du modèle de Rapport national pour la COP13 dans le système de communication des rapports en ligne et le Secrétariat s’attend à poursuivre ses travaux avec cette organisation sur cette question.

**Collaboration avec l’UNESCO**

1. Suite à l’inauguration, en 2013, de la Chaire Ramsar sur l’utilisation rationnelle des zones humides auprès de l’UNESCO‑IHE, plusieurs publications ont été produites et un discours liminaire sur les ODD et les zones humides a été délivré à l’occasion du Symposium sur les cours d’eau internationaux, en septembre 2015. Les coûts de la Chaire Ramsar sont couverts par l’Université Charles Sturt et le Centre de l’UNESCO.
2. Un projet conjoint Ramsar/UICN/UNESCO a été entrepris dans le but d’harmoniser la gestion intégrée des aires protégées ayant de multiples désignations internationales – Site Ramsar, bien du patrimoine mondial, Réserves de biosphère et Géoparcs mondiaux. C’est un nouveau projet qui bénéficie d’un financement de la République de Corée. La Secrétaire générale adjointe a participé à l’atelier inaugural du projet, à Jeju, en avril 2015, et celui-ci a été présenté aux Parties lors d’une activité parallèle, à la COP12 de Ramsar, en juin 2015. Un document d’orientation a été préparé, conçu comme un manuel pour les administrateurs de sites à désignations multiples et s’adressant également aux autorités nationales et organisations internationales. Il sera lancé à l’occasion du Congrès mondial de la nature de l’UICN de 2016, à Hawaii, États‑Unis. Le rapport final est désormais disponible et une liste de sites à désignations multiples a été mise à jour.

**Plan pour renforcer la coopération avec les AME**

1. Comme indiqué dans la section précédente, le Secrétariat est actif auprès d’autres AME et, selon le paragraphe 44 de la Résolution XII.3, le Secrétariat a axé ses efforts sur les points suivants :
2. renforcer la coopération, la coordination et l’attention accordées aux synergies pour l’exploration de systèmes d’établissement des rapports, y compris de futurs systèmes d’établissement des rapports et d’indicateurs en ligne, comme moyen d’améliorer la synergie en matière d’établissement des rapports nationaux aux conventions relatives à la biodiversité;
3. envisager des moyens de renforcer la coopération en matière de stratégies d’information et de communication;
4. définir des possibilités de renforcer la coopération pour les travaux relatifs à des questions intersectorielles.
5. Le Secrétariat a signé des mémorandums de coopération et des plans de travail conjoints avec deux des conventions relatives à la biodiversité, la CDB et la Convention du patrimoine mondial ainsi qu’avec la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Le plan de travail conjoint avec la CMS est en train d’être finalisé et sera soumis pour approbation aux prochaines réunions des comités permanents de chaque Convention (la 45e session du Comité permanent de la CMS en novembre 2016 et la 53e Réunion du Comité permanent de la Convention de Ramsar en 2017).
6. Le Secrétariat collabore aussi à certaines initiatives avec les conventions relatives à la biodiversité, par exemple, l’initiative des AME sur l’information et la gestion des connaissances (InforMEA) et a pris part au projet Law and Environment Ontology – LEO (droit et ontologie de l’environnement), afin d’élaborer des normes de sémantique acceptées au plan international pour le droit et les politiques de l’environnement et le projet « *Améliorer l’efficacité et la coopération entre les conventions relatives à la biodiversité et explorer des possibilités de synergies futures »* avec le PNUE. Le Secrétariat continuera de s’engager dans ces projets en participant au groupe de travail d’InforMEA.
7. Une cérémonie conjointe Ramsar/CEE‑ONU/FAO aura lieu à l’occasion de la Journée mondiale des forêts, le 21 mars 2016. L’événement est organisé conjointement par le Secrétariat de la Convention sur l’eau de la CEE‑ONU, le Comité du logement et de l’aménagement du territoire de la CEE‑ONU, la FAO et le Secrétariat de la Convention de Ramsar sur les zones humides, avec l’appui des Gouvernements de la Suisse et de la Finlande. L’événement de cette année sera organisé sur le thème « Les forêts et l’eau » dans le but de sensibiliser aux liens multiples entre les forêts et les sources d’eau. L’expérience de différents pays sera présentée de même que des études de cas soulignant les services écosystémiques des forêts qui sauvegardent l’équilibre de l’eau et l’approvisionnement en eau et le rôle des forêts dans le renforcement de la résilience des paysages aux risques relatifs à l’eau. Grâce aux efforts du Secrétariat, le secteur privé présentera également quelques expériences dans le cadre du WBCSD.
8. **En ce qui concerne la tenue de segments ministériels de haut niveau, le Secrétariat a consulté les Secrétariats de la CMS, de la CDB, de la CITES et de la Convention du patrimoine mondial pour connaître leur expérience. Les avis reçus sont résumés ci‑dessous.**

**Nature du segment ministériel de haut niveau et principaux résultats**

1. **À l’exception de la CDB, pour toutes les autres conventions, les segments sont souvent des groupes ministériels de haut niveau ou des tables rondes ministérielles dans le but de discuter de questions thématiques spécifiques. Un segment peut avoir lieu avant ou à la fin des réunions de la COP ou de comités, ce qui a dans chaque cas des avantages et des inconvénients. Pour certains, il vaut mieux que ces segments aient lieu avant la réunion principale afin d’apporter une contribution à des questions pertinentes qui seront traitées lors de la réunion. D’autres considèrent qu’il vaut mieux que le segment ait lieu à la fin, en vue d’inclure des questions pertinentes dans les conclusions.**
2. **Dans le cas de segments ministériels de haut niveau, les principaux résultats sont souvent l’adoption de déclarations distinctes des négociations des sessions d’une COP. Pour les groupes ministériels de haut niveau ou les tables rondes ministérielles, les principaux résultats revêtent la forme d’une déclaration du président du segment ou de déclarations conjointes.**
3. En général, il est considéré que les segments de haut niveau (groupes ministériels de haut niveau ou tables rondes ministérielles) offrent la possibilité d’améliorer la visibilité, l’appui politique et l’impact des conventions. Toutefois, une des principales difficultés consiste à garantir la présence des ministres pertinents.

**Organisation et coût**

1. **Dans tous les cas, les segments ministériels de haut niveau ou les groupes ministériels de haut niveau/tables rondes ministérielles sont organisés et financés par le pays hôte. Les Secrétariats collaborent à la préparation de l’ordre du jour mais en général tous les aspects de la logistique et du protocole, y compris les invitations, sont préparés par le pays hôte.**